

9



Journal

(non révisé)

Assemblée législative

Nouveau-Brunswick

L'hon. Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur

Présidence : l'hon. Bev Harrison

le mardi 20 décembre 2005

Troisième session de la 55^e législature
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

le mardi 20 décembre 2005

13 h

Prière.

M. Huntjens rend un hommage posthume à DeCosta Young, député progressiste-conservateur du comté de Charlotte de 1967 à 1978. M. Allaby se joint à M. Huntjens à cet égard.

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à garder ouverte l'école Le Rendez-vous-des-Jeunes, à Saint-Arthur, pour un certain nombre de raisons, notamment la sécurité du transport, la distance à parcourir, les conditions météo, le bon état de la construction, la superficie des locaux, l'emplacement, les activités parascolaires et les répercussions sur l'assiette fiscale. (Pétition 9.)

L'hon. M. Volpé, ministre des Finances, remet un message de S.H. le lieutenant-gouverneur au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

Fredericton (N.-B.)
le 20 décembre 2005

Le lieutenant-gouverneur transmet le budget de capital pour l'année se terminant le 31 mars 2007 ainsi que le volume III du budget supplémentaire pour 2004-2005 et le volume I du budget supplémentaire pour 2005-2006, qui comportent les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, il recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

Le lieutenant-gouverneur,
(signature)
Herménégilde Chiasson

L'hon. M. Holder dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Rapport du Groupe de travail sur la responsabilisation des propriétaires d'animaux familiers : Décembre 2005*.

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M^{me} M^{ac} Alpine-Stiles :

25, *Loi modifiant la Loi sur le défenseur des enfants et de la jeunesse*.

Il est ordonné que ce projet de loi soit lu une deuxième fois à la prochaine séance.

M^{me} Robichaud donne avis de motion 25 portant que, le mardi 26 décembre 2005, appuyée par M. Lamrock, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les comptes rendus de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, ayant trait au suivi des élèves ayant des difficultés d'apprentissage dans le système scolaire francophone.

M. R. Boudreau donne avis de motion 26 portant que, le mardi 26 décembre 2005, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les procès-verbaux de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, ayant trait à l'existence de plans d'urgence applicables en cas de grève touchant les foyers de soins et le personnel des soins à domicile.

M. S. Graham donne avis de motion 27 portant que, le mardi 26 décembre 2005, appuyé par M. V. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, y compris les comptes rendus de réunions, les lettres, les courriels, les notes de service, les notes d'information, les notes manuscrites, les rapports, les analyses et les recherches, échangée depuis le 1^{er} novembre 2002 entre le ministère de la Santé et du Mieux-être et les régies régionales de la santé relativement à l'intégration à l'appareil gouvernemental provincial de membres du personnel des services de santé publique et des services à la santé mentale.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture des projets de loi et l'étude des motions émanant des députés, étudie la motion 19 puis se forme en Comité plénier pour étudier les projets de loi 7, 3 et 4.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 24 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 24, *Loi modifiant la Loi sur la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

Conformément à l'avis de 11, M. Murphy, appuyé par M. V. Boudreau, propose ce qui suit :

attendu que l'agent de police Clarence Bourque a reçu cinq balles dans une fusillade survenue à Shediac en août 1981 ;

attendu que la pertinence, la rigueur et l'orientation de l'enquête menée par le service de police de Shediac d'alors et la Gendarmerie royale du Canada ont été remises en question, que, en outre, cette enquête n'a jamais été officiellement terminée et que le public n'a reçu aucune réponse satisfaisante de la GRC ni du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit résolu qu'un débat soit tenu à l'Assemblée législative quant à la constitution, par ordre, d'une commission d'enquête prévue à l'article 2 de la *Loi sur les enquêtes*, afin de déterminer si l'enquête incomplète précitée a eu pour effet de jeter le discrédit sur l'administration de la justice.

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Steeves, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 11 soit amendée comme suit :

par la substitution, au paragraphe de la résolution, de ce qui suit :

« que la Chambre demande, par voie de requête, au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada d'enjoindre à la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale d'accueillir la plainte de M. Bourque même si l'affaire date d'avant la création, en 1988, de la commission. »

L'amendement, mis aux voix, est adopté.

La motion 11 amendée, dont le texte suit, est mise en discussion :

attendu que l'agent de police Clarence Bourque a reçu cinq balles dans une fusillade survenue à Shediac en août 1981 ;

attendu que la pertinence, la rigueur et l'orientation de l'enquête menée par le service de police de Shediac d'alors et la Gendarmerie royale du Canada ont été remises en question, que, en outre, cette enquête n'a jamais été officiellement terminée et que le public n'a reçu aucune réponse satisfaisante de la GRC ni du ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick;

que la Chambre demande, par voie de requête, au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada d'enjoindre à la Commission des plaintes du public contre la Gendarmerie royale d'accueillir la plainte de M. Bourque même si l'affaire date d'avant la création, en 1988, de la commission.

La motion 11 amendée, mise aux voix, est adoptée.

Il est unanimement convenu d'interrompre prématurément la période d'étude des motions émanant des députés.

Il est unanimement convenu de revenir à l'appel du dépôt de documents. L'hon. M. Volpé, ministre des Finances, dépose sur le bureau de la Chambre un document intitulé *Mise à jour économique et financière 2005-2006*.

Conformément à l'avis de motion 19, l'hon. M. Volpé, appuyé par le premier ministre, propose ce qui suit :

que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement pour le compte de capital.

La question proposée, l'hon. M. Volpé prononce le discours du budget de capital.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, M. Lamrock, appuyé par M. S. Graham, propose l'amendement suivant :

AMENDEMENT

que la motion 19 soit amendée par l'insertion, après le mot «gouvernement», de ce qui suit :

«et que la Chambre exhorte le gouvernement à envisager l'opportunité d'ajouter, au cours de l'année financière, un plan formel d'amélioration de la route 8».

La question proposée, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, M. Allaby invoque le Règlement ; il soutient que M. MacDonald a indûment parlé de l'absence d'un député à la Chambre. Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Betts, vice-président, assume sa suppléance.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, le président de la Chambre interrompt les délibérations et annonce que l'heure habituelle de la levée de séance est arrivée.

La séance est levée à 18 h.